



L'École aux postes

Volume 4 N° 1
Mars 2005

Le journal de l'École nationale de police du Québec

Le baccalauréat en sécurité publique voit le jour

Le baccalauréat en sécurité publique est maintenant une réalité. L'annonce officielle en a été faite le 29 octobre dernier à l'Université du Québec à Trois-Rivières par le recteur par intérim de l'UQTR, M. André Paradis, et la directrice générale de l'École nationale de police du Québec, M^{me} Louise Gagnon-Gaudreau, en présence du ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Chagnon.

Ce programme repose sur un partenariat unique entre l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'École nationale de police du Québec, qui en sont les maîtres d'œuvre, ainsi que les universités francophones québécoises.

Une réponse à l'évolution sociale

Les besoins de formation qu'entend combler le baccalauréat en sécurité publique découlent des changements qui ont transformé la société québécoise depuis vingt ans, de l'évolution récente des connaissances et des technologies ainsi que des réformes amorcées par le gouvernement québécois pour moderniser les organisations policières, tant sur le plan de leurs structures que sur celui de leur mission et des services qu'elles offrent.

Voir **Baccalauréat** en page 2



André Gabias, député de Trois-Rivières à l'Assemblée nationale et adjoint parlementaire au ministre de la Sécurité publique, Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale de l'École nationale de police, André Paradis, recteur par intérim de l'UQTR, et Jacques Chagnon, ministre de la Sécurité publique, étaient fiers d'annoncer le démarrage du baccalauréat en sécurité publique lors d'une conférence de presse en octobre 2004.

formation

Perfectionnement professionnel Baisse de clientèle préoccupante

L'École connaît actuellement une baisse de clientèle en perfectionnement professionnel de l'ordre de 27 % par rapport à la même période l'an dernier. Cette baisse est attribuable principalement aux fusions des corps de police municipaux ainsi qu'aux intégrations avec la Sûreté du Québec. « Il s'agit d'une différence substantielle par rapport aux prévisions transmises par les corps de police », explique Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale de l'École. « Cette situation est très préoccupante pour l'École puisque cette baisse de clientèle se traduit par une baisse de revenus qui aura un impact sur l'offre de service et les activités de l'École. »

En 2003-2004, 51 cours ont dû être annulés par rapport à la planification prévue à l'annuaire. Déjà, depuis le début de l'année scolaire, soit la mi-août 2004, 43 cours ont été annulés uniquement dans le domaine du perfectionnement professionnel. « Cette situation nous oblige à procéder à un réaligement budgétaire significatif pour le prochain exercice », précise la directrice générale.

Responsabilité unique ou partagée?

La formation est-elle une responsabilité unique, qui concerne soit le policier, soit son organisation policière, ou une responsabilité partagée? « Je crois que cette question est au centre d'un important débat en cours actuellement qui permettra, je le souhaite, de dissiper une ambiguïté qui affecte l'offre de formation de l'École », affirme Paul Girard, directeur général adjoint de l'École.

Cette question remet en perspective tout le développement de la formation policière au cours des prochaines années. Après avoir engagé des ressources financières considérables dans l'élaboration d'activités de formation, l'École se retrouve avec un taux d'inscription plus bas que celui escompté. Les nouveaux mandats de l'École reliés entre autres à la forma-

tion initiale en enquête et en gestion annonçaient un développement intéressant pour l'institution. L'École a mis en place des ressources importantes afin de s'acquitter de ces responsabilités, mais les règlements qui auraient rendu obligatoires ces formations auprès des organisations policières n'ont pas été adoptés. Il y a également eu la réorganisation des services policiers correspondant au niveau de service que doivent offrir les corps de police. L'École a dû répondre à une augmentation importante des demandes de développement d'activités de formation et nécessairement a engagé des ressources financières substantielles pour assumer ces responsabilités. Or, parallèlement, les corps de police étaient aux prises avec des problématiques telles que les fusions, les intégrations et une incertitude quant aux

Voir **Responsabilité unique ou partagée?** en page 5

Mission accomplie

L'annonce du nouveau baccalauréat en sécurité publique mène à terme l'importante révision de la formation policière québécoise entamée depuis une dizaine d'années. À cet égard, si je devais qualifier mon état d'esprit, je vous dirais que j'ai le sentiment du devoir accompli.

La mise en place de ce programme de perfectionnement professionnel universitaire nous permet de franchir un seuil déterminant où la formation policière est à la fois rehaussée et accessible sur tout le territoire québécois. De plus, la sanction universitaire est une reconnaissance nationale, si bien qu'à la fin de sa carrière un policier titulaire d'un diplôme universitaire peut faire reconnaître sa formation au sein d'une autre entreprise ou dans un autre secteur d'activité. C'est donc une avancée importante pour la formation policière québécoise, et c'est pour cette raison que nous avons consacré un dossier majeur sur ce sujet dans ce numéro. Dirigeants d'organisations policières et d'association syndicale, policiers et aspirant policier ont bien voulu nous confier en quoi la formation universitaire est importante pour eux. **Rencontre** vous présente les grandes lignes de ces entretiens.

Alors que l'École consacre des sommes d'argent importantes au développement de formations, le nombre d'inscriptions aux activités de perfectionnement professionnel connaît une baisse notable. Outre certaines circonstances qui ont contribué à la diminution des inscriptions, je crois qu'il est urgent de répondre à la question suivante : la formation est-elle une responsabilité unique ou partagée? Je vous invite à lire les commentaires de Paul Girard, directeur général adjoint de l'École, sur cet aspect important qui touche notre développement.



L'École vient de compléter un important exercice de planification stratégique pour la période 2004-2007. Un texte présentant nos orientations pour cette période vous est proposé.

Après mûre réflexion, l'École a dit non au test obligatoire de dépistage du VIH auprès des aspirants policiers. Lisez le texte en page 4 pour connaître les raisons de cette position.

L'éthique est une composante importante du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Plusieurs s'interrogent sur la façon dont on trans-

met le sens de l'éthique aux aspirants policiers. Nous traitons de ce sujet en page 5.

La formation sur mesure et les services aux collectivités sont deux créneaux développés par l'École au cours des derniers mois. Non seulement notre expertise et nos installations intéressent-elles diverses organisations, mais en plus elles permettent de générer des revenus qui assureront à moyen terme à l'École un meilleur développement. À lire en pages 4 et 8.

Dans la chronique **Nos partenaires**, on vous informe de certaines activités auxquelles ils prennent part. Participation de policiers québécois à la formation policière en Haïti à l'intérieur d'une mission de maintien de la paix et problèmes de santé des policiers reliés au port du ceinturon sont les deux sujets que nous traitons dans ce numéro.

Bonne lecture!

Louise Gagnon-Gaudreau
Directrice générale

Baccalauréat

(suite de la page 1)

Avec l'avènement de ce programme de formation, les policiers pourront acquérir et développer les nouvelles compétences qu'exige, de leur part, la société actuelle.

« De plus, grâce au réseautage des universités participantes et de l'École nationale de police, un modèle d'ailleurs unique au Québec, les policiers auront la possibilité de poursuivre une partie de leur formation dans la région où ils habitent », précise le recteur par intérim de l'UQTR, André Paradis. « Le nouveau programme tient compte des conditions de vie et de travail des policiers et des besoins des organisations policières et présente une formule novatrice alliant la formation fondamentale aux activités d'intégration à la pratique professionnelle. »

Le partenariat entre l'École et l'UQTR

Travaillant en collaboration depuis plus de vingt ans sur le développement et l'offre de programmes et de cours universitaires de perfectionnement professionnel pour les policiers en exercice, l'École nationale de police et l'UQTR souhaitent que ce nouveau programme contribue à

accroître et à diversifier le savoir et les techniques d'intervention en plus de développer les compétences propres à une réelle pratique professionnelle.

Destiné à répondre à une demande de la communauté policière, le contenu du baccalauréat en sécurité publique a été défini en tenant compte des besoins de formation des policiers.

« La nécessité d'offrir aux policiers ce programme de perfectionnement universitaire s'est imposée au fil des années », spécifie Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale de l'École. Bien sûr, l'École offre depuis 1969 de nombreuses activités de perfectionnement professionnel et depuis 1978 des activités universitaires. Mais il fallait un programme qui encadre et harmonise toutes ces activités de formation, et ce, dans une perspective de plan de carrière. De plus, le baccalauréat en sécurité publique s'inscrit parfaitement à la fin du continuum de formation policière québécoise en place depuis de nombreuses années. Les collègues sont au début de ce continuum, ils offrent le programme de techniques policières; suit ensuite l'École nationale de police qui offre le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie conduisant à

l'exercice de la profession policière. « Le baccalauréat en sécurité publique se veut une réponse aux organisations policières dans leur volonté de professionnaliser la fonction policière, aux policiers dans leur volonté d'améliorer leurs compétences et à l'École dans sa volonté de toujours chercher des programmes de meilleure qualité et plus adéquats. »

Des expertises universitaires en synergie

La sécurité publique est l'ensemble des connaissances et des pratiques qui visent à assurer aux citoyens un milieu de vie sécuritaire, leur permettant d'exercer leurs droits et libertés individuelles, et propice au développement des individus et des collectivités. Il s'agit d'un nouveau champ d'études auquel contribuent de nombreuses disciplines, dont certaines font partie de la programmation de base de toute université (sciences de la gestion, psychologie, sociologie, communication, méthodologie de recherche, etc.). La sécurité publique fait aussi appel à des spécialités dans lesquelles certaines institutions québécoises ont développé une expertise particulière. C'est le cas notamment de la criminologie à l'Université de Montréal, du droit pénal à l'Université Laval et de l'éthique à l'Université de Sherbrooke.

SOMMAIRE

Dossier
Pages 1 et 3

Éditorial
Page 2

Formation sur mesure
Page 4

Formation
Pages 1, 4, 5 et 8

Rencontre
Pages 6 et 7

Actualité institutionnelle
Page 9

Capsule linguistique
Page 9

Nos publications
Page 9

En vrac
Page 10

Services aux collectivités
Page 10

Nos partenaires
Page 11

Ressources humaines
Page 11

À l'international
Page 12

Colloque
Page 12

Partant de cette situation, les maîtres d'œuvre du baccalauréat en sécurité publique ont conçu un programme qui permet de profiter à la fois des expertises particulières et des possibilités considérables qu'offre la mise en commun des banques de programmes et de cours des universités partenaires. C'est sur cette base que les universités participantes ont signé un protocole d'entente avec l'UQTR et l'École nationale de police.

Le ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Chagnon, se réjouit de la venue du baccalauréat. « Je suis heureux de l'étape que nous franchissons en vue de mieux préparer nos policiers comme intervenants de première ligne non pas uniquement à procéder à l'application d'une loi, mais surtout à désamorcer des crises, à s'utiliser eux-mêmes comme outil d'intervention, à mettre à profit un savoir-être et un savoir-faire. C'est le rôle qui incombe maintenant aux policiers. »

Baccalauréat en sécurité publique

Des réponses à vos questions

Qu'est-ce que le baccalauréat en sécurité publique?

Le baccalauréat en sécurité publique est un programme de perfectionnement universitaire. Contrairement à la majorité des programmes de baccalauréat qui conduisent à l'exercice d'une profession, celui-ci exige des candidats qui s'y inscrivent d'être déjà policiers.

Ce programme est novateur et sans précédent puisqu'il repose sur un partenariat unique entre les universités québécoises francophones. La mise sur pied de ce réseau favorise l'accessibilité à la formation universitaire pour tous les policiers québécois, qu'ils œuvrent en région ou dans les grands centres urbains et malgré la mobilité qu'exige l'exercice de la profession policière. Ils peuvent ainsi suivre les cours de ce programme dans l'une des onze universités partenaires et à l'École nationale de police. Une liste d'équivalence de cours est disponible sur le site Web de l'UQTR.

Quelles sont les universités participantes?

Les universités participantes sont les suivantes :

- Université Laval
- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec en Outaouais
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Rimouski
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université du Québec - Télé-Université
- HEC Montréal

Éventuellement, les universités québécoises anglophones seront invitées à se joindre au réseau.

Pourquoi mettre en place un baccalauréat en sécurité publique?

Les policiers québécois sont nombreux à s'inscrire à des formations universitaires. Depuis 1978, certains programmes en gestion policière et en enquête leur sont spécifiquement destinés, mais de plus en plus ils s'inscrivent également à diverses formations, reliées plus globalement à la sécurité publique. Criminologie, gestion, droit, méthodologie du travail, communication, éthique, ressources humaines, sont quelques-uns des champs disciplinaires particulièrement prisés. Bien qu'elles comblent un intérêt, ces formations ne permettent pas toujours aux policiers de solder leurs études universitaires par un diplôme ou, le cas échéant, par un diplôme universitaire relié à leur profession. Uniquement à l'Université du Québec à Trois-Rivières, à l'heure actuelle, plus 1 100 policiers et policières sont actifs au sein des programmes courts de gestion ou d'enquête policières. Ces statistiques témoignent de l'intérêt grandissant des policiers à hausser leurs compétences avec de la formation universitaire.

Par ailleurs, le baccalauréat en sécurité publique répond aussi à la volonté des organisations policières de professionnaliser la fonction policière. Trois commissions d'enquête (Bellemare, 1996, Corbo, 1997 et Poitras, 1998) se sont penchées sur diverses pratiques policières reliées aux opérations et à la gestion policières et ont proposé que des formations de niveau supérieur soient mises en place.

Enfin, la mise sur pied d'un programme qui encadre et harmonise toutes les activités de formation, et ce, dans une perspective de plan de carrière était devenue impérative.

À qui s'adresse ce nouveau programme de formation universitaire?

Le baccalauréat en sécurité publique s'adresse aux policiers québécois qui ont au moins une année d'expérience.

Toutefois les candidats titulaires d'un DEC ou d'une AEC en techniques policières peuvent s'inscrire au programme court en intervention policière. Les six cours de ce programme font également partie du baccalauréat en sécurité publique. Lorsque le candidat aura complété une année d'expérience à titre de policier, il pourra s'inscrire au baccalauréat en sécurité publique; ces cours seront alors transférés.

Quelle est la structure de ce baccalauréat?

Ce programme est le point de convergence des différentes formations policières universitaires, que ce soit dans les domaines de l'intervention policière, de l'enquête et de la gestion policière. Il comprend trois composantes. La première porte sur la formation générale et comprend 30 crédits. La deuxième correspond à la formation spécifique pour laquelle deux cheminements sont proposés, l'un en enquête et l'autre en gestion. Chacun totalise 54 crédits. La troisième composante porte sur la formation complémentaire. L'étudiant s'inscrit à des cours, totalisant six crédits, choisis à sa discrétion, mais avec l'approbation des codirecteurs du programme.

Comment est organisée l'offre de cours?

Plusieurs cours de ce programme font partie de la programmation régulière des universités participantes et seront offerts tels quels. C'est le cas des cours des composantes Intervention policière, Formation complémentaire, du cheminement spécifique en gestion policière et de certains cours optionnels du cheminement en enquête. Néanmoins, le choix de ces cours sera encadré par les codirecteurs du programme.

Certains cours du baccalauréat en sécurité publique sont offerts en exclusivité par une université participante. C'est le cas du cours de droit pénal du cheminement en enquête, offert par l'Université Laval, du cours de criminologie de ce même cheminement, offert par l'Université de Montréal, et du cours d'éthique des cheminements en enquête et en gestion, offert par l'Université de Sherbrooke. Conformément à l'article 11 de la Loi sur la police, l'École peut conclure des ententes avec des universités afin qu'elles offrent des cours pour lesquels elles ont développé une expertise. Il importe de préciser que l'université qui obtient l'exclusivité d'un cours a la responsabilité de l'offrir à l'échelle du Québec là où le nombre d'étudiants le justifie.

Comment faire une demande d'admission au baccalauréat en sécurité publique?

Pour faire une demande d'admission au baccalauréat en sécurité publique, il faut se procurer le formulaire d'admission au Registrariat de l'École et le retourner dûment rempli. L'École est responsable du cheminement global de l'étudiant. La demande d'admission sera validée dans la mesure où le candidat s'inscrit à un cours.

Tous les candidats déjà admis dans les programmes de formation initiale en enquête ou en gestion seront simultanément admis au baccalauréat en sécurité publique sans frais

Que se passe-t-il avec les cours universitaires déjà suivis? Y a-t-il une possibilité d'obtenir une équivalence?

Il est possible de faire reconnaître dans le baccalauréat en sécurité publique des cours suivis dans d'autres programmes universitaires. Avant de déposer une demande d'équivalence, l'étudiant doit être admis au programme. Toute demande de ce type doit être déposée au Registrariat de l'École. Les frais d'analyse d'équivalence sont de 40,26 \$ par cours (taxes incluses). Après l'analyse des dossiers, les codirecteurs du programme accorderont ou non l'équivalence.

La reconnaissance d'équivalences et des acquis expérimentiels ne peut excéder les deux tiers du baccalauréat, soit 60 crédits sur 90 crédits.

Comment procéder pour faire reconnaître des acquis expérimentiels?

Avant de déposer une demande de reconnaissance d'acquis expérimentiels, l'étudiant doit être admis au programme. Dans la demande qu'il doit déposer au Registrariat de l'École, l'étudiant doit préciser le cours pour lequel il désire une reconnaissance d'acquis expérimentiels. Il doit faire la démonstration qu'il possède les compétences normalement acquises une fois ce cours réussi. Ce ne sont pas les années d'expérience qui sont reconnues, mais bien les compétences que cette personne a développées dans l'exercice de ses fonctions. Les frais d'analyse d'acquis expérimentiels sont de 115,03 \$ par cours (taxes incluses).

Quelle université délivrera le diplôme?

Lorsqu'un étudiant aura obtenu au moins 12 crédits dans une université partenaire, le nom de celle-ci paraîtra sur le diplôme de l'UQTR. S'il obtient 57 crédits du programme ou plus dans une autre université que l'UQTR, son dossier sera transmis à cette université pour qu'elle procède elle-même à la délivrance du diplôme.

Sur combien d'années peuvent s'étendre les études reliées au programme du baccalauréat en sécurité publique?

Pour obtenir son diplôme, l'étudiant inscrit au baccalauréat en sécurité publique doit avoir obtenu 90 crédits parmi les cours suggérés de son cheminement. Étant donné que la clientèle du programme sera majoritairement composée d'étudiants qui occuperont un emploi à temps complet, les études peuvent être poursuivies à temps partiel, sur un nombre d'années indéfini. Cependant, si l'étudiant ne s'inscrit à aucun cours pendant deux années consécutives, son dossier deviendra inactif. S'il veut poursuivre son baccalauréat, il devra refaire une demande d'admission et acquitter de nouveau les frais d'admission.

Renseignements

Admission ou inscription
Danielle Blanchette
(819) 293-8631, poste 6409
formuniv@enpq.qc.ca

Cheminement scolaire
Danielle Duchesne
(819) 293-8631, poste 6246
dduchesne@enpq.qc.ca

Pour en savoir plus

www.enpq.qc.ca
www.uqtr.ca

Patrouille scolaire à Nicolet Bel exemple de partenariat communautaire

Depuis près de sept ans, une collaboration existe entre la Commission scolaire La Riveraine et l'École relative à de la patrouille scolaire. Ce projet avait été mis sur pied à l'époque par France Cloutier, alors policière instructrice à l'École, en vue d'instaurer un partenariat avec la communauté et de per-

mettre aux aspirants policiers d'être en contact avec des problématiques réelles.

« Une douzaine d'aspirants policiers de chaque cohorte participent à ce projet qui consiste à accroître la sécurité autour des autobus scolaires qui circulent dans Nicolet », explique Jean-Guy Boucher, policier instructeur à l'École. « En plus du lien qui se tisse entre les aspirants policiers et les citoyens, nous croyons que ce travail de sensibilisation qui se fait auprès des aspirants policiers quant à leur rôle en matière de prévention s'exporte dans les organisations lorsqu'ils sont embauchés », conclut M. Boucher.



Les aspirants policiers voient à accroître la sécurité autour des autobus scolaires.

Lancement d'une vidéo Protection de scènes de crime majeur

Le dénouement d'un procès dépend très souvent de la qualité du travail qui a été réalisé par les patrouilleurs. Dans les situations où un crime majeur a été perpétré, l'attention avec laquelle les policiers ont protégé la scène de crime peut faire toute la différence. Voilà le sujet d'une vidéo de formation coproduite et coréalisée par l'École nationale de police du Québec, la Sûreté du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal.

Cette vidéo s'adresse bien sûr aux aspirants policiers et aux policiers, mais aussi à tout autre intervenant appelé sur une scène de crime, tels les pompiers, les ambulanciers et les coroners. Elle vise à déterminer le rôle des premiers intervenants lors de la protection d'une scène de

crime majeur, à mettre à jour les pouvoirs et devoirs relatifs à la protection d'une scène de crime majeur, à communiquer les mesures limitant ou empêchant la contamination de la scène de crime et à ériger des périmètres adéquats.

Chaque corps de police recevra sous peu un exemplaire de cette vidéo.

Il est possible de se procurer ce document au Club social ENPQ au coût de 13,95 \$.

Pour commander :
clebel@enpq.qc.ca
Téléphone : (819) 293-6484
Télécopieur : (819) 293-4257

Séminaire sur les nouvelles criminalités

Depuis juillet 2002, l'École a intégré dans le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie un séminaire de trois heures portant sur les nouvelles criminalités.

« C'est une occasion pour les aspirants policiers de nous faire part d'un sujet qui les intéresse et sur lequel ils veulent en apprendre davantage », souligne Alain Sirois, directeur de la formation à l'École. Pour donner ces séminaires, l'École dispose d'une banque de personnes-ressources qui ont manifesté un intérêt à offrir des formations de trois heures sur un sujet bien précis. « C'est un partenariat très intéressant qu'on a tissé avec des personnes provenant d'organisations policières ou d'organismes

publics », précise M. Sirois. « Elles ont une expertise dans un domaine pointu, et ce domaine intéresse les aspirants policiers. Le maillage est alors facile. »

Des thèmes comme la pornographie infantile, le vol de véhicules, la Loi sur les armes à feu, les stupéfiants, les explosifs et les gangs de rue ont déjà été explorés. « Nous sommes ouverts à aborder de nouveaux thèmes. Quiconque est intéressé à entretenir les aspirants policiers sur une problématique qui les touche et qui ne fait pas déjà l'objet d'étude dans le programme de formation, peut communiquer avec le responsable du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie, Mario Charette.

Pour en savoir plus
mcharette@enpq.qc.ca

L'École dit non au test obligatoire de dépistage du VIH

L'École nationale de police du Québec croit qu'il ne serait pas opportun d'imposer un test de dépistage du VIH à tous les aspirants policiers désirant s'inscrire au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

« Après avoir analysé les dimensions juridique, médicale et éthique, il nous est apparu évident que l'École ne peut exiger comme condition d'accès à ce programme de formation que tous les aspirants policiers se soumettent à ce test, pas plus qu'elle ne l'exige pour les autres types de maladies infectieuses », indique Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale de l'École. Par contre, dans l'éventualité où un cas particulier serait détecté par le médecin examinateur et que l'avis médical révélerait un degré d'invalidité qui empêcherait le candidat de répondre aux exigences

physiques du programme de formation, quelle que soit l'origine de cette invalidité, alors l'École serait en droit de refuser à cette personne l'accès à son programme.

C'est en janvier 2004 que l'École a décidé de prendre position sur ce sujet alors qu'un débat social important avait lieu sur la place publique. Après les controverses suscitées par le test de dépistage obligatoire ou non du VIH chez les futurs prêtres et dans certaines professions, comme les médecins chirurgiens, les médias se sont ensuite intéressés à la profession policière, puis à la formation policière.

« Nous nous devons de participer à ce débat de société et de donner une position claire », conclut la directrice générale de l'École.

L'exportation de notre savoir-faire

Des organismes reliés à la sécurité des domaines public et parapublic, tels qu'Hydro-Québec, le ministère de la Sécurité publique, la Société de l'assurance automobile du Québec, l'Agence des services frontaliers du Canada, la Police militaire canadienne, recourent aux services de l'École pour de la formation sur mesure. « Ces organismes viennent nous voir parce qu'ils souhaitent pouvoir bénéficier des compétences particulières de l'École en matière d'intervention physique, de tir, de sécurité routière, d'enquête ou de gestion », soutient Claude Beauchamp-Blais, directrice de la formation sur mesure et des services aux collectivités.

grammes avec l'approche par compétences, sa capacité à adapter ses contenus de formation à un contexte particulier de travail, sa capacité aussi à évaluer les participants dans un cadre d'acquis expérientiel et de s'assurer finalement qu'ils ont la possibilité de transférer leurs apprentissages dans leurs fonctions de travail répondent aux besoins de formation de ces organismes. « En 2003-2004, l'École a enregistré plus de 1 700 inscriptions à l'une ou l'autre de ces formations », indique M^{me} Beauchamp-Blais. « Je crois que nous répondons à un réel besoin en cette matière. »

Les revenus générés par la formation sur mesure assureront à moyen terme à l'École un meilleur développement.



Depuis 2000, Contrôle routier Québec (SAAQ) fait former ses futurs contrôleurs routiers par l'École.

Comment transmet-on le sens de l'éthique?

Même si la réflexion éthique n'est pas nouvelle au sein de l'humanité, on sent une préoccupation sociale grandissante à son égard.

La profession policière, comme plusieurs autres professions, amène ceux qui l'exercent à faire face à différentes situations. « Comme le policier est un représentant de l'ordre, les citoyens ont des attentes plus élevées à son égard », mentionne Alain Sirois, directeur de la formation à l'École. « Notre programme de formation tient compte de cette réalité et, de plus en plus, l'éthique prend une place importante au sein du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. »

Ainsi, dès la première rencontre avec les aspirants policiers, nous leur parlons de discipline, de déontologie et d'éthique. Lors de leur séjour à l'École, différentes mises en situation leur sont soumises afin qu'ils réfléchissent aux conséquences de leur décision. De plus, une activité de patrouille suivie d'une rétroaction porte spécifiquement sur un thème relié à l'éthique.

Mais la formation sur le plan éthique va beaucoup plus loin que les périodes de classe comme telles. « Pour nous, les aspirants policiers sont en formation dès la première minute qu'ils arrivent à l'École jusqu'au moment où ils quittent », explique le directeur de la formation. « Ils sont sous observation toute cette période-là, c'est-à-dire 24 heures sur 24, et ce, tout au long des 15 semaines que dure le programme de formation. Chacun des comportements observés fait l'objet d'une rétroaction quel-

conque. On renforce les comportements positifs et lorsqu'on observe des comportements qui méritent d'être corrigés, on fait les démarches requises pour y arriver. »

L'aspirant policier doit intervenir de façon professionnelle dans chacune des situations qui se présentent à lui, c'est-à-dire de toujours viser à avoir la meilleure intervention possible. « Évidemment, parce que ses connaissances ne sont pas toutes intégrées, on sait qu'il va commettre des fautes d'apprentissage et des erreurs d'utilisation de techniques ou autres », explique M. Sirois. « Mais son évaluation globale de la situation et les jugements qu'il va poser relativement à une situation donnée sont toujours en fonction de ses valeurs. Or, celles-ci doivent correspondre aux valeurs fondamentales de l'École qui sont le respect, l'intégrité, la discipline, l'esprit d'équipe et le sens des responsabilités. Un comportement qui constituerait un manquement à ces valeurs serait répréhensible. »

Et si l'aspirant policier échoue en éthique?

À chaque année, quelques aspirants policiers, entre 1 % et 2 %, échouent la dimension éthique de leur programme de formation. Un comportement ou une attitude considéré comme une faute disciplinaire ou déontologique importante entraîne un échec en éthique. Comme c'est le cas des autres dimensions du programme, un processus de formation d'appoint et de réévaluation a été mis en place. Ce processus a pour but de responsabiliser l'aspirant policier par rapport à son comportement, de lui faire prendre conscience de la gravité de son acte.

Un document de préparation est remis à l'aspirant policier qui doit être réévalué en éthique. Ce document comprend un texte sur l'éthique policière et un outil d'accompagnement qui amènent l'aspirant policier à entamer une réflexion sur son comportement, de façon à voir comment il a compris son problème, ce qu'il a fait concrètement depuis la fin de son séjour à l'École pour améliorer son comportement et quelle serait une démarche qui aurait pour effet d'amorcer un changement d'attitude et de comportement en profondeur. Il est par la suite invité à une formation d'appoint personnalisée d'une journée offerte par un formateur expert en éthique. Par la suite, l'aspirant policier doit remettre sa réflexion écrite, puis se présenter devant un comité d'éthique qui évaluera l'intégration de cette réflexion. « Durant cette entrevue, le comité voudra vérifier le cheminement que l'aspirant policier a fait et le degré de sa prise de conscience », poursuit M. Sirois.

La réussite de cette reprise lui permettra de recevoir son diplôme du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie, qui constitue le permis d'exercice de la profession policière. « Nous savons que nous ne pouvons pas déceler tous les candidats susceptibles de manifester des comportements dérogatoires, mais nous croyons que le système mis en place contribue largement à déceler certains d'entre eux, à leur faire prendre conscience de la gravité de leurs comportements et à mettre en place un processus qui les rend de meilleurs intervenants », conclut Alain Sirois.

Exemple de mise en situation

Lors d'une patrouille, vous vous arrêtez à un restaurant pour dîner. Au moment de régler l'addition, votre partenaire vous dit que c'est gratuit à cet endroit pour la police. Vous ne savez pas comment réagir. Vous vous sentez mal à l'aise dans cette situation. Devez-vous refuser cette faveur au risque de remettre en question ce que vos collègues font régulièrement?

« L'idée de ces mises en situation, c'est d'amener les aspirants policiers à réfléchir à leurs actions en tenant compte de considérations éthiques, à porter un regard éclairé et critique sur des situations, à analyser les impacts de certaines décisions, à discuter de façon à prendre une décision qui permet de continuer à travailler avec le plus d'intégrité possible », précise le directeur de la formation.

Des policiers interceptent le livreur du restaurant pour excès de vitesse. Ils lui remettent un constat d'infraction. Quelques jours plus tard, le propriétaire se rend au poste et demande au superviseur s'il peut faire quelque chose. Sa démarche sous-entend : « On vous fait des faveurs, pouvez-vous nous en accorder aussi? »

« Nous croyons que ce processus de réflexion permet aux aspirants policiers de choisir la meilleure façon de faire, ou à tout le moins d'éviter la pire, celle qui va à l'encontre de l'éthique, car ils ont pu mesurer les conséquences de cette option. »

Responsabilité unique ou partagée?

(suite de la page 1)

coûts associés à l'interprétation éventuelle de l'article 57 de la Loi sur les normes du travail qui considère la formation exigée par l'employeur comme du temps de travail et oblige ainsi l'employeur à rémunérer son personnel. Conséquence de tout cela : le nombre d'inscriptions a connu une baisse notable et n'a donc pas engendré les revenus prévus. « Il faut bien sûr souhaiter l'instauration de règlements, mais aussi une entente à long terme entre les policiers, les syndicats et les organisations policières qui détermine à qui incombe la responsabilité financière liée à la formation d'un policier », poursuit M. Girard.

Des responsabilités partagées

La Loi sur la police définit trois domaines de formation initiale : la patrouille-gendarmerie, l'enquête et la gestion. « On aurait pu faire comme certains pays européens ou sud-américains et considérer qu'on n'est pas obligé de commencer comme patrouilleur-gendarme pour être dans la police, qu'on pourrait tout aussi bien commencer comme enquêteur ou comme gestionnaire. Mais on a convenu que la progression d'une carrière ici serait verticale, conformément au modèle nord-américain, sans possibilité d'entrées latérales. Au même titre que les aspirants policiers ont en partie la responsabilité financière de leur formation initiale, je crois que les futurs enquêteurs et les futurs gestionnaires devraient également assumer une partie des coûts de leur formation initiale », souligne Paul Girard. « Par ailleurs, les organisations auront toujours la responsabilité de certains cours. Si elles achètent de nouveaux cinémomètres ou de nouvelles armes à feu, par exemple, elles doivent assumer financièrement la formation de leurs policiers sur ces équipements. Cela va de soi. »

Reconnaissance sociale

Les gains peuvent être nombreux pour les policiers à prendre leur formation en main. En plus de gérer leur plan de carrière, ils reçoivent une reconnaissance publique sans compter que leur « valeur marchande » s'accroît. Ce dernier point n'est pas à négliger puisque les modes de dotation sont de moins en moins par ancienneté mais plutôt par compétences. « Pour être compétent, il faut soit être doué, soit s'être formé soi-même, soit être mieux formé », précise M. Girard. « En plus de pouvoir accéder à des fonctions plus intéressantes, les individus qui accroissent leur formation ont plus de crédibilité professionnelle, devant les tribunaux par exemple, plus de crédibilité personnelle, plus de crédibilité pour une autre carrière. Ils accèdent à une reconnaissance sociale plus grande. »

Comité consultatif clients

Les retombées négatives sur l'École engendrées par un taux d'inscription ne correspondant pas aux besoins préalablement exprimés font en sorte que les façons de faire doivent être revues. Dans cet esprit, l'École est à mettre en place un comité consultatif clients composé de représentants des organisations policières. « On veut que nos clients viennent nous dire ce dont ils ont besoin comme formation, ce dont ils disposent en ressources financières et en temps, tout cela en fonction d'un partage de responsabilités qu'ils auront défini avec les policiers et les syndicats. On a besoin d'engagement. C'est fini le temps où on élabore des cours pour ensuite constater que trop peu de personnes s'inscrivent », conclut Paul Girard.

L'importance des *études universitaires* pour les *policiers*

Les organisations policières l'attendaient avec hâte; les policiers espéraient sa venue. L'instauration du baccalauréat en sécurité publique est une véritable consécration dans le milieu.

Sans en connaître le nombre exact, nous savons que les policiers sont nombreux à suivre des cours universitaires. Juste à l'Université du Québec à Trois-Rivières, plus de 1 100 d'entre eux sont actifs au sein des programmes courts de gestion ou d'enquête policière.

Pourquoi est-ce si important pour les organisations que leurs membres aient une formation universitaire? Quelles sont les motivations qui poussent les policiers à entreprendre de telles études? Nous avons posé ces questions aux principaux intéressés.

Un préalable pour certains postes

À la Sûreté du Québec, le message est clair : la formation universitaire est maintenant un préalable à l'obtention de certains postes. À l'heure actuelle, tous les directeurs généraux adjoints de la Sûreté du Québec sont titulaires d'une maîtrise et, à compter de janvier 2006, toutes les personnes qui aspirent à être nommées à un grade supérieur, c'est-à-dire les futurs inspecteurs et inspecteurs-chefs, devront être titulaires d'un diplôme universitaire. On songe même à hausser les exigences d'ici cinq ans en demandant une maîtrise en administration ou dans un autre domaine pour ces grades.

« Vous savez, la Sûreté du Québec est une organisation de 7 000 personnes qui dispose d'un budget considérable », explique Normand Proulx, directeur général de la Sûreté du Québec. « On doit avoir des gestionnaires qui sont qualifiés pour gérer une telle entreprise. »

général de la Sûreté du Québec, il ne perd aucune occasion de rappeler l'intérêt pour tous des études supérieures. « Lorsque j'assure nos recrues, je les incite à entreprendre ou à poursuivre des études universitaires pour mieux préparer leur plan de carrière. Outre l'ouverture d'esprit, le sens de l'analyse et l'esprit de synthèse que développent de telles études, c'est une vision transversale des organisations que les gens vont chercher plutôt qu'une vision en silo », conclut M. Proulx.

Un programme de formation adapté à la réalité policière

Francis Gobeil, directeur du Service de sécurité publique de Trois-Rivières, se réjouit de la venue du baccalauréat en sécurité publique. Même s'il sait très bien que tous les policiers ne manifestent pas forcément le même intérêt au sein de l'organisation, il se dit prêt à les encourager tous à entreprendre ce baccalauréat. « Au sein d'une organisation, nous devons accepter que tout le monde n'ait pas le même cheminement. Il y a des policiers qui travaillent à la mission principale de

l'organisation et qui adorent ce qu'ils font. Ils préfèrent avoir une formation pointue sur certaines techniques. Par ailleurs, il y a des policiers qui sont intéressés à des postes de direction ou à des fonctions particulières en enquête. L'intérêt de ce programme, c'est qu'il offre une formation adaptée à la réalité policière tout en permettant aux policiers d'explorer des champs disciplinaires plus larges. »

Une confiance en soi accrue

Selon Georges Painchaud, président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, cette vision plus large que vont chercher les policiers, cette information qu'ils emmagasinent les servent à plus d'un chapitre, notamment à accroître leur confiance en soi.

Psychologie, sociologie, communication, droit, éthique, méthodes de recherche, voilà les nouveaux champs disciplinaires reliés à la sécurité publique. « C'est un plus pour les policiers d'avoir de telles connaissances. Les gestes des policiers sont constamment épiés dans la société.



Francis Gobeil



Georges Painchaud



Sylvain Saint-Pierre

Si la formation de ses gestionnaires préoccupe grandement le directeur



Hélène Turgeon

Le spectre d'être l'objet d'une enquête ou d'avoir des accusations portées contre eux plane au-dessus de leur tête tout au long de leur carrière. Je crois que plus on a de la formation, plus on va chercher de l'assurance parce qu'on augmente sa connaissance des êtres humains, de soi-même et de son environnement. Nécessairement, la prise de décision et le jugement ne peuvent être que meilleurs. Par ailleurs, l'acquisition de notions de droit et de méthodes de travail rigoureuses est essentielle. Faut-il rappeler que le policier doit être un spécialiste de la preuve : la préservation de la preuve quand il arrive sur les lieux, la préparation de la preuve et la présentation de la preuve à la cour constituent le cœur de son travail. »

Par ailleurs, les études qu'elle a faites en dehors du milieu policier, en gestion des ressources humaines et en abus sexuel notamment, lui ont permis de rencontrer des gens de différents domaines. « Le fait d'être en contact avec des gens qui ont une expertise en psychologie, en communication, en gestion, en sociologie, ça ouvre l'esprit et ça nous permet

Plus de méthode de travail et de rigueur

Après avoir fait un DEC en sciences humaines puis avoir entrepris un baccalauréat en administration des affaires, Sylvain Saint-Pierre, aspirant policier de la 51^e promotion, décide d'interrompre ses études universitaires et de réaliser son rêve de devenir policier. Il retourne faire un

« ... plus on a de la formation, plus on va chercher de l'assurance parce qu'on augmente sa connaissance des êtres humains, de soi-même et de son environnement. »



Martin Grenier

Une source de réseautage intarissable

Les motivations des policiers à l'égard de la formation universitaire sont multiples. Chef d'équipe au sein du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École, Martin Grenier est un policier en prêt de service du Service de police de la Ville de Montréal. Titulaire d'un baccalauréat en éducation physique, d'un certificat en criminologie et d'un certificat en gestion policière, il poursuit actuellement ses études de maîtrise en administration publique. Outre les connaissances acquises au

d'avoir un nouvel éclairage sur des événements. » Selon M^{me} Turgeon, de telles études ont un effet bénéfique sur tous ceux qui s'y adonnent. « Que nous soyons patrouilleur ou enquêteur, nous avons constamment à rencontrer des gens pour l'exercice de nos fonctions. Notre travail, c'est d'établir des liens, de mettre les gens à l'aise pour aller chercher de l'information. J'ai l'impression de développer une véritable expertise de contacts humains. Quand nous avons des connaissances dans différents domaines, même sommaires, ça nous permet d'entamer la conversa-

DEC en techniques policières et entre à l'École en août 2004. Sens des responsabilités, autonomie personnelle et discipline, voilà ce qu'il retient de son passage à l'université. Même si sa priorité est aujourd'hui de se trouver un emploi, il envisage la perspective de s'inscrire au baccalauréat en sécurité publique. « Je crois que la polyvalence qu'on exige de plus en plus des patrouilleurs, la connaissance qu'il faut avoir de notre environnement ou l'habileté à établir de bonnes relations interpersonnelles sont des éléments qui peuvent être développés dans la formation universitaire », souligne M. Saint-Pierre.

« ...la polyvalence qu'on exige de plus en plus des patrouilleurs, la connaissance qu'il faut avoir de notre environnement ou l'habileté à établir de bonnes relations interpersonnelles sont des éléments qui peuvent être développés dans la formation universitaire. »

Une réponse à de nouveaux besoins

Sans disposer de statistiques officielles, il semble que les études universitaires sont de plus en plus populaires chez les jeunes policiers. « Je crois que les plus jeunes nous poussent un peu », considère Jean Caron, policier au Service de police de la Ville de Québec depuis vingt ans. Moniteur en emploi de la force, sur cinémomètre, techni-



Jean Caron

fil de ses études, la création de réseaux constitue pour lui parmi les grands avantages de telles études. « Lorsqu'on fait nos travaux en équipe, on peut se retrouver autant avec des constables qu'avec des commandants », confie Martin Grenier. « On échange sur des problématiques bien précises : l'un parle de ce qu'il vit sur la route, l'autre de son quotidien comme gestionnaire. Je crois que les vraies choses se disent.

On n'aurait jamais accès à tant d'information autrement. C'est doublement enrichissant. »

tion, d'installer un certain climat de confiance », explique-t-elle.

Un lieu de réflexion

Les lectures, les exercices et les travaux exigés par les études universitaires amènent à une plus grande compréhension des événements ou des situations. « Je me souviens d'avoir déjà fait un travail sur l'implantation de la police de quartier au Service de police de la Ville de Montréal au moment où les travaux réels se déroulaient », précise Martin Grenier. « J'étais allé rencontrer un assistant-directeur avec qui j'avais parlé longuement de cette nouvelle réalité. N'eût été de ce travail que j'avais à faire, je n'aurais jamais pu examiner cette question comme je l'ai fait. »

cient qualifié en alcootest, M. Caron a régulièrement suivi des formations de perfectionnement professionnel pour être à jour. Sergent depuis un an, il a toujours en tête de hausser ses compétences pour faire son travail de façon professionnelle. Il est présentement inscrit au programme de formation initiale en gestion, un programme qui s'intègre au baccalauréat en sécurité publique. « La société a évolué beaucoup depuis les dernières années. Les citoyens sont plus éduqués, leurs besoins sont différents, et pour répondre à ces besoins, il faut augmenter notre scolarité. L'autre réalité avec laquelle il faut vivre, ce sont tous ces jeunes policiers qui vont chercher de plus en plus de formation. Il faut pouvoir parler le même langage. »



Normand Proulx

Même son de cloche d'Hélène Turgeon, sergent détective au Service de police de la Ville de Québec. Titulaire d'un baccalauréat multidisciplinaire (certificat en gestion de la main-d'œuvre, certificat appliqué à la police et à la sécurité et complément de baccalauréat en abus sexuel et communication), elle est actuellement inscrite à la maîtrise en gestion des entreprises. C'est sans contredire les contacts qu'elle fait à l'intérieur de ses cours qui l'enrichissent le plus. « J'ai rencontré des policiers de différentes régions du Québec avec qui je collabore régulièrement », mentionne M^{me} Turgeon.

Premiers diplômés des programmes de formation initiale en gestion et en enquête

Le 18 juin 2004, l'École a procédé pour la première fois à la remise des diplômes aux policiers qui ont réussi les programmes de formation initiale en gestion policière et en enquête. Ces programmes ont démarré à l'automne 2001. En juin, 36 policiers avaient terminé le programme de formation initiale en gestion policière et 17 policiers, le programme de formation initiale en enquête.

Diplôme de l'École et diplôme de l'UQTR

Rappelons que le programme de formation initiale en gestion permet aux policiers qui désirent devenir des gestionnaires de premier niveau de développer les compétences nécessaires à leurs futures fonctions. Le programme

de formation initiale en enquête permet aux policiers qui désirent devenir enquêteurs de développer les compétences de base pour effectuer des enquêtes criminelles. Les diplômes de ces deux programmes sont délivrés par l'École. Par ailleurs, comme ces programmes reçoivent tous deux une sanction universitaire sous la forme du Programme court de premier cycle en gestion policière (0499) et du Programme court de premier cycle en enquête (0599), l'étudiant qui le désire peut demander que l'Université du Québec à Trois-Rivières lui délivre également un diplôme.

Ces programmes de formation ont été élaborés en partenariat par l'École et l'Université du Québec à



Huit personnes se sont déplacées pour recevoir leur diplôme le 18 juin dernier. De gauche à droite : Mario Ouellette (Sûreté du Québec, programme en gestion), Lise Chaussé (Service de sécurité publique de Sainte-Julie, programme en gestion), Michel Dubeau (Régie intermunicipale de police de Roussillon, programme en enquête), Yvan Rhéaume (Sûreté du Québec, programme en enquête), Sylvain Éthier (Sûreté du Québec, programme en enquête), Richard Morin (Service de sécurité publique de Mascouche, programme en enquête), Hans Ouellet (Service de sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, programme en gestion) et Charles Hudon (Sûreté du Québec, programme en enquête).

Trois-Rivières, avec la collaboration des universités francophones québécoises. Depuis le 29 octobre dernier, ils sont intégrés dans le baccalauréat en sécurité publique.

Les policiers admis dans ces programmes courts sont automatiquement admis au baccalauréat en sécurité publique sans frais.

Modifications au programme de formation initiale en enquête

Quatre ans après la création du programme de formation initiale en enquête, un comité interne, composé d'experts de contenu des organisations policières et de l'École, travaille à son remaniement. « Cette révision s'inscrit dans un cycle normal de contrôle de pertinence afin que le programme réponde davantage aux besoins des organisations tout en respectant les standards de la profession », précise Paul Girard, directeur général adjoint de l'École.

Il est important de souligner que cette révision ne remet pas en question le profil de compétences des enquêteurs qui avait été confirmé dans le Régime des études de l'École.

Formation en ligne sur la fouille accessoire à l'arrestation

Depuis quelques semaines, les policiers sont invités à expérimenter une formation en ligne en matière de droit sur la fouille accessoire à l'arrestation. « C'est la première phase d'un projet beaucoup plus large sur la mise à jour des connaissances juridiques », explique Madeleine Lupien, responsable du Service de l'expertise pédagogique et du développement de programmes. « L'objectif est de rejoindre la clientèle là où elle est. »

Ce projet pilote a été élaboré en collaboration avec les procureurs et les policiers du Service de police de la Ville de Montréal, de la Sûreté du Québec et de l'École nationale de police du Québec de même que des conseillères pédagogiques de ces trois organisations. « Le projet pilote sera expérimenté durant trois mois, période à l'intérieur de laquelle les policiers pourront s'y inscrire gratuitement. Une fois leur formation terminée, on leur demandera de remplir un formulaire d'évaluation de façon à déterminer si ce mode d'apprentissage leur convient », précise M^{me} Lupien.

Les policiers désirant s'inscrire trouveront les renseignements sur le site Web de l'École.

Pour en savoir plus
www.enpq.qc.ca

Requalification prochaine des instructeurs en déconcentration

L'École accueillera sous peu les instructeurs qui œuvrent en déconcentration en vue de leur requalification annuelle. « Cette rencontre vise essentiellement à préciser nos attentes eu égard aux nouvelles responsabilités confiées aux instructeurs, en plus de permettre à tous les instructeurs, tant ceux qui œuvrent en déconcentration que ceux en poste à l'École, d'échanger sur diverses problématiques », explique Alain Sirois, directeur de la formation à l'École.

Le 1^{er} juillet 2004, l'École a instauré la *Directive sur la qualification des instructeurs et des moniteurs de l'École nationale de police du Québec œuvrant en déconcentration* (DIR 03-04). Celle-ci précise les exigences relatives à l'accréditation des personnes choisies par les organisations pour agir comme instructeurs ou moniteurs.

« Cette directive est venue remplacer les anciennes façons de superviser la formation en déconcentration. Les changements les plus importants sont l'uniformisation dans la façon d'obtenir une qualification, la durée de validité de cette qualification ainsi que la façon de se requalifier », précise Alain Sirois. Les instructeurs et moniteurs en déconcentration

recevront désormais, dans tous les champs disciplinaires, une carte de qualification attestant leur autorisation à agir au nom de l'École nationale de police du Québec.

Rappelons que la renommée de l'École en matière de perfectionnement professionnel repose en grande partie sur la déconcentration des activités de formation, c'est-à-dire l'offre d'activités de formation à l'extérieur de l'École, près du lieu de travail des policiers. Cette déconcentration est possible grâce à un solide réseau d'instructeurs et de moniteurs que l'École a mis sur pied au fil des ans. Ce réseau est chapeauté par les coordonnateurs en sécurité routière et en emploi de la force de l'École et se compose d'environ 20 instructeurs et 400 moniteurs en déconcentration. Le réseau est constitué comme des pyramides : les coordonnateurs forment les instructeurs, les instructeurs forment les moniteurs, et les moniteurs assurent la formation des utilisateurs. On retrouve des instructeurs uniquement dans les plus grandes organisations, c'est-à-dire là où le nombre de moniteurs le justifie.

Pour en savoir plus
sur la nouvelle directive
www.enpq.qc.ca/compub.html

Salon Pierre-Caron

100 % non fumeur

Depuis janvier 2005, le salon Pierre-Caron, aussi appelé le mess, est un lieu désigné 100 % non fumeur.

Après avoir vainement tenté de résoudre les problèmes de ventilation du salon Pierre-Caron et devant la difficulté croissante de faire cohabiter les

fumeurs et les non-fumeurs, les dirigeants de l'École et du Club social n'ont pas hésité à prendre cette décision. « Nous avons de plus en plus de plaintes de notre clientèle et de notre personnel qui fréquentent ce lieu de détente », précise Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale de l'École. « Même si nous savons que cette décision ne fait pas l'unanimité, nous avons posé la santé publique comme critère le plus important dans notre décision. »

Cette décision s'inscrit parfaitement dans l'esprit du projet d'amendement à la Loi sur le tabac qu'entend déposer le gouvernement du Québec en 2005 relativement à la question de la fumée secondaire ou de la fumée dans l'environnement.

Il est à noter que cette décision ne compromet pas l'existence du local réservé aux fumeurs, le CO-11, situé au sous-sol de l'École.

Les orientations stratégiques

2004-2007

La Direction générale a complété son exercice de planification stratégique pour la période 2004-2007. Elle a décidé d'utiliser de nouveau le mode de gestion de projets, adopté lors de la période 2001-2004.

Le personnel de l'École a été invité à participer à l'élaboration des nouvelles orientations stratégiques qui guideront le développement de l'École au cours des trois prochains exercices. Les gestionnaires ont par la suite procédé à l'élaboration des projets qui constitueront le portefeuille de projets de la planification stratégique 2004-2007. Les orientations stratégiques 2004-2007 déposées sont les suivantes :

1. Promouvoir des programmes de formation de qualité correspondant à l'évolution de la fonction policière
2. Poursuivre le développement de l'École sur le plan universitaire dans les domaines de pratiques policières
3. Étendre l'expertise de l'École au créneau de la sécurité intérieure
4. Favoriser la modernisation et l'innovation

Avez-vous enquêté cette personne?

On entend souvent dire que des policiers *enquêtent une personne, un véhicule ou une affaire*. Or le verbe enquêter est un verbe intransitif, c'est-à-dire qu'il n'admet aucun complément d'objet direct ou indirect. Il est donc fautif d'utiliser le verbe « enquêter » de cette manière.

Cependant, puisqu'il est intransitif, le verbe « enquêter » peut être utilisé avec les prépositions « pour » et « sur » de la façon suivante : **enquêter sur une affaire, pour une personne, sur une personne, ...**

Recevez-vous plusieurs assignations par jour?

Lorsque nous utilisons le mot « assignation » dans le sens de « nomination, désignation, affectation, tâche ou fonction », nous commettons un anglicisme (qui provient de l'anglais *assignment*). Dans le domaine policier, il faut plutôt employer le mot **affectation** pour signifier l'action d'assigner un poste ou une mission à quelqu'un; le poste ou la mission même.

nos publications



Guide de présentation des rapports et des formulaires

(2004, 288 pages, 34,95 \$)

Pour commander cette publication, vous pouvez communiquer avec le Club social ENPQ.



Rapport annuel de gestion 2003-2004

Le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* de l'École nationale de police du Québec présente l'information sur les résultats atteints durant cet exercice.

Cette publication est disponible en format pdf sur le site Web de l'École. Elle peut aussi être obtenue sur demande au centre de documentation de l'École.



DVD institutionnel

Le Service des affaires institutionnelles et des communications a produit un outil de communication qui permet de donner une vue d'ensemble des activités de l'École. Mission, valeurs, programmes de formation, stratégie pédagogique et installations physiques sont présentés à l'intérieur de ce document multimédia sous forme de capsules vidéo, documents en format pdf et liens html vers le site Web de l'École.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec le Service des affaires institutionnelles et des communications.



Déviance et société

(2004, vol. 28, n° 1, p. 3 à 31)

Marc Alain, responsable du CIDRAP, a publié un article dans *Déviance et société* intitulé *Une mesure de la propension des policiers québécois à dénoncer des comportements dérogatoires, éléments de culture policière et cultures organisationnelles*.



Police et société : Les cahiers de la recherche en sécurité publique

Le deuxième numéro des cahiers de la recherche propose les résultats de l'année 1 de l'étude sur la socialisation professionnelle des policiers québécois, la position initiale des aspirants policiers des cohortes 19 à 30. Cette étude, étalée sur cinq ans, est actuellement en cours au CIDRAP.

Les *cahiers de la recherche* sont des périodiques publiés par le CIDRAP qui relatent des résultats de recherches effectuées au Québec et à travers le monde.

Cette publication peut être obtenue sur demande au centre de documentation de l'École.

Pour en savoir plus

www.enpq.qc.ca

Club social ENPQ

clebel@enpq.qc.ca

Téléphone : (819) 293-6484

Télécopieur : (819) 293-4257

Centre de documentation

centerdoc@enpq.qc.ca

Téléphone : (819) 293-8631,

poste 6256

Télécopieur : (819) 293-8625

Service des affaires institutionnelles et des communications

adore@enpq.qc.ca

(819) 293-8631, poste 6228

Le Guide de présentation des rapports et des formulaires

Un outil précieux

L'École vient de publier la troisième édition du *Guide de présentation des rapports et des formulaires*. Cette édition est enrichie de nouveaux chapitres traitant de l'enquête sur la capacité de conduite affaiblie et la prise de notes personnelles.

Fruit d'un travail commun entre l'École, les corps policiers, les départements de techniques policières des collèges, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Justice, la Société de l'assurance automobile

du Québec et le Centre de renseignements policiers du Québec, ce guide s'adresse d'abord aux aspirants policiers du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie, mais aussi aux élèves en techniques policières qui étudient dans les collèges, de même qu'aux policiers en formation en enquête, en gestion et en perfectionnement professionnel.

Les rapports rédigés par les policiers contribuent à orienter correctement une enquête, à préparer efficace-

ment un témoignage devant les tribunaux, à établir des corrélations entre des faits permettant de circonscrire l'activité criminelle, à permettre l'étude des problématiques vécues sur le territoire desservi dans le but d'accroître la résolution de crimes, à compiler des statistiques qui serviront à l'élaboration de plans d'action ainsi qu'à encadrer et à coordonner adéquatement les effectifs.

« Pour les organisations policières, les rapports sont des outils de réfé-

rences indispensables parce qu'ils représentent le canal de transmission officiel de l'information », explique Mario Charette, responsable du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. « Le *Guide de présentation des rapports et des formulaires* constitue pour les futurs policiers un outil d'apprentissage qui les aide à rédiger des rapports de qualité dans leur forme, mais aussi et surtout dans leur substance. »

Journée Portes ouvertes

Près de 1500 personnes ont répondu à l'invitation de l'École lors de la journée Portes ouvertes le 23 octobre 2004.

Les visiteurs ont pu apprécier les différentes installations de l'École. Par ailleurs, des démonstrations d'activités de formation ont été présentées toute la journée. Des employés de l'École et une soixantaine d'aspirants policiers ont collaboré à la réussite de cet événement.



La journée Portes ouvertes a permis aux citoyens de la région de se renseigner auprès des aspirants policiers et des formateurs sur la formation policière québécoise.

Inauguration du campus de l'École

C'est en présence de quelque 300 invités que le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, a inauguré le campus de l'École le 18 octobre 2004.

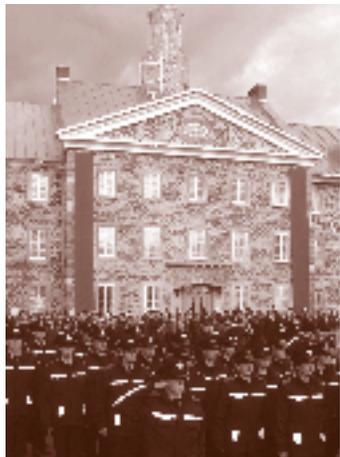
« Les bâtiments restaurés et modernisés qui prennent place sur ce campus permettent maintenant à l'École nationale de police du Québec de répondre adéquatement à ses obligations découlant de la Loi sur la poli-

ce », a précisé le ministre de la Sécurité publique.

Rappelons que le gouvernement du Québec a consenti la somme globale de 76 millions de dollars pour la restauration, la modernisation et l'agrandissement des installations de l'École. Parmi les améliorations apportées, notons la reconstruction des ailes incendiées et le réaménagement des ailes actuelles du bâtiment historique, la construction d'un centre sportif, d'un complexe de tir, de pavillons de simulations, d'un pavillon de formation et d'hébergement, l'aménagement d'un circuit routier et l'acquisition du site du Centre Marguerite-D'Youville.

Point tournant

Selon la directrice générale de l'École, Louise Gagnon-Gaudreau, la réalisation de ce projet a constitué un point tournant pour l'évolution de la formation policière québécoise et le développement de l'École, après 35 ans d'existence.



L'aspect protocolaire de la cérémonie d'inauguration du campus de l'École était assuré entre autres par la présence des aspirants policiers.



Lors de l'inauguration du campus, des policiers de la Sûreté du Québec et du Service de police de la Ville de Montréal de même que des aspirants policiers de l'École avaient revêtu des uniformes qui ont jalonné l'histoire de leur organisation et de la police québécoise.

Demande *accrue*

De plus en plus d'organismes publics et parapublics de même que des organismes sans but lucratif tiennent diverses activités à l'École. « Les nouvelles installations de l'École, que ce soit les amphithéâtres, les salles de classe, les salles de rencontres, les chambres, de même que notre service de gestion d'événements intéressent plusieurs organisations », indique François Bergeron, responsable des Services aux collectivités.

Gala du mérite coopératif, Conférence nationale sur les bandes de motards criminels, Carrefour de la santé et de la sécurité du travail, Séminaire sur la cybercriminalité, Colloque sur les technologies d'information, Programmes d'accueil des patrouilleurs de la Sûreté du Québec, Certification ASVC pour contrôle routier, École des poursuivants, sont parmi les grands événements à avoir été tenus à l'École cette année.

« Notre objectif est réellement de profiter de notre situation géographique et de nos installations ultramodernes en vue de devenir un carrefour pour la tenue d'événements policiers ou non, reliés aux organismes publics, parapublics ou sans but lucratif », précise M. Bergeron.

Fréquentation importante du centre sportif par les Nicolétains

L'ouverture du centre sportif de l'École à la communauté de Nicolet semble répondre à un véritable besoin si on en juge par le taux de fréquentation. Depuis mars 2004, près de 32 500 entrées ont été enregistrées à la salle d'entraînement physique, près de 13 000 entrées à la piscine et plus de 3 700 au gymnase. « Ce partenariat s'inscrit aussi dans le modèle de police communautaire qui est enseigné aux aspirants policiers, c'est-à-dire le rapprochement du policier et du citoyen et le partenariat entre la police, la communauté et les services publics », explique M. Bergeron.

Rappelons qu'une entente est intervenue entre l'École et la Ville de Nicolet en vertu de laquelle l'École loue les installations de son centre sportif à la Ville selon un horaire qui laisse priorité aux périodes de formation de l'École.

Pour en savoir plus

François Bergeron

(819) 293-8631, poste 6319
fbergeron@enpq.qc.ca

Pour *mieux* répondre aux besoins des communautés autochtones

Dans le but de mieux répondre aux besoins de sa clientèle autochtone, l'École fait partie du Comité sur l'avenir des services policiers autochtones. Ce comité bipartite, composé de membres de l'Association des chefs de police des Premières Nations (ACPPN) et du ministère de la Sécurité publique, a pour principal mandat d'entreprendre des discussions sur différents sujets, dont la formation et la professionnalisation policière ainsi que l'organisation et le rehaussement de la qualité des services.

« Notre présence au sein de ce comité traduit bien notre volonté de nous rapprocher le plus possible de notre clientèle », mentionne Claude Beauchamp-Blais, directrice de la formation sur mesure et des services aux collectivités de l'École. « Déjà, nous menons différents travaux en vue de répondre à certains besoins, notamment la production d'un annuaire bilingue de perfectionnement professionnel destiné spécifiquement à la clientèle autochtone, l'élaboration d'une formation pour des moniteurs en tir et en conduite et l'offre du cours Actualisation des connaissances du policier patrouilleur. »

Rappelons que l'exercice de la fonction policière en milieu autochtone doit tenir compte de la diversité des communautés et des nations. Ainsi, en cette matière, le ministère de la Sécurité publique s'acquitte de sa mission à l'égard des populations autochtones en vertu de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1) par voie d'ententes tripartites entre les communautés, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, de façon à favoriser la prestation de services policiers adaptés aux besoins particuliers et évolutifs de ces populations. Selon les modalités prévues aux ententes, ces communautés sont desservies par des corps de police ou par des constables spéciaux nommés et assermentés conformément à la Loi sur la police. L'École offre le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie, d'une durée de 15 semaines, aux candidats qui sont diplômés de l'attestation d'études collégiales en techniques policières et le programme de formation du constable spécial d'une durée de 12 semaines.

L'École reçoit un défibrillateur

L'École nationale de police du Québec dispose maintenant d'un défibrillateur grâce à la générosité des entreprises Équipement médical Rive-Nord et Medtronic. « Nous sommes très heureux de pouvoir compter sur cet équipement médical quasi indispensable pour l'École compte tenu de nos activités de formation, principalement celles en intervention physique, et aussi compte tenu du nombre de personnes quotidiennement présentes à l'École, qui peut varier entre 400 et 700 personnes », explique Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale de l'École. « Nous sommes reconnaissants envers Équipement médical Rive-Nord et Medtronic pour ce précieux don. »

D'une valeur de 4 000 \$, le défibrillateur offert, le **Lifepak CR Plus**, permet une intervention rapide en cas de problèmes cardiaques. « L'avantage de ce défibrillateur est qu'il peut être utilisé par des personnes sans formation médicale, mais ayant tout de même suivi une formation spécifique de quatre à six heures », spécifie Nelson Bossinotte, représentant d'Équipement médical Rive-Nord. « La technologie qui y est intégrée contribue à sauver des vies puisqu'elle permet une intervention rapide auprès de personnes victimes de malaises cardiaques. »

Le défibrillateur sera installé en permanence au Service de santé de l'École, situé dans le centre sportif. Des formations de quelques heures seront offertes à certains membres du personnel.



De gauche à droite, Nelson Bossinotte, représentant d'Équipement médical Rive-Nord, Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale de l'École, Jocelyne Saint-Louis, infirmière à l'École, et Paul Girard, directeur général adjoint de l'École.

Des policiers québécois affectés à la formation policière en Haïti

Une centaine de policiers civils canadiens se trouvent au cœur des opérations de maintien de la paix en Haïti, faisant ainsi partie de la mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Un des mandats de la police civile au sein de cette mission est le développement, la formation et la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti (PNH). « Actuellement, cinq policiers de la délégation de police civile canadienne sont affectés à la formation policière en Haïti », confirme le lieutenant Pierre Paré, coordonnateur des missions de maintien de la paix à la Direction des relations internationales et du protocole de la Sûreté du Québec. De ce nombre, trois policiers sont de la Sûreté du Québec, un du Service de police de la Ville

de Montréal et un autre du Service de police de la Ville de Québec. « La formation traite des techniques de patrouille, de la police communautaire, du maniement d'armes, des techniques d'arrestation et de perquisition, du management et du leadership, de même que de certains programmes spéciaux (sida, droits humains et agression sexuelle). » En octobre et novembre 2004, environ 150 policiers haïtiens et 200 académiciens ont été formés sur le territoire haïtien.

Le contingent de policiers québécois a quitté le pays à destination d'Haïti et sera en fonction pour une période de neuf mois. Une rotation des troupes débutera dès avril 2005. Plus de 1 600 policiers civils de divers pays travaillent pour cette mission de maintien de la paix organisée par l'ONU.



L'agent Jacques Brodeur donne une formation sur la police communautaire à des policiers haïtiens.

Voilà une question que se posent de nombreux policiers et policières aux prises avec ces problèmes de santé. « Il semble que ce soit particulièrement depuis l'introduction de nouveaux accessoires tels que le pistolet et le bâton télescopique que les policiers ont davantage de problèmes », explique Patrick Vincent, ergonomiste et conseiller à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « affaires municipales » (APSAM).

Votre ceinturon vous cause-t-il des maux de dos?

Afin d'aider le milieu policier à trouver des solutions à cette problématique, l'APSAM et la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) ont produit une série de quatre documents sous le thème « Le ceinturon sous la loupe de la prévention » dont une affiche, une vidéo de sensibilisation et deux fiches techniques sur l'état de situation et les pistes de solution.

« Ces documents permettront au comité de santé et de sécurité du travail de chaque organisation d'avoir l'information nécessaire pour aider les policiers affectés par de tels malaises », précise M. Vincent.



Pour en savoir plus

Patrick Vincent, ergonomiste et conseiller, APSAM
pvincent@apsam.com
Charles Plante, conseiller et responsable du groupe de liaison policier, APSAM
cplante@apsam.com
(514) 849-8373 ou
1 800 465-1754

Instructeurs en tir recherchés

L'École est actuellement à la recherche de candidats pouvant occuper un emploi occasionnel d'instructeur en tir. « Nous recherchons des gens qui font preuve d'un souci du détail, d'une excellente adaptabilité tant émotionnelle que circonstancielle, qui démontrent une bonne résistance au stress et qui sont en mesure de fournir une concentration et une attention soutenues lors des cours pratiques, la sécurité des participants étant primordiale », précise Yves Demers, directeur des ressources humaines à l'École.

Pour en savoir plus

Johanne Magny
(819) 293-8631, poste 6260
jmagny@enpq.qc.ca

À l'intérieur de sa mission, l'École doit encourager, faciliter et planifier des échanges d'expertise avec l'extérieur du Québec et, en particulier, favoriser la contribution de spécialistes québécois à des missions d'échange international en matière de formation policière. Voici un aperçu de sa contribution récente sur le plan international.

Délégation de l'École en Europe

Une délégation de l'École s'est rendue en Europe du 26 novembre au 8 décembre 2004 en vue d'une participation au Colloque du 10^e anniversaire du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) à Paris de même qu'au Séminaire international sur la gestion des ressources humaines selon le modèle de l'approche par compétences à Barcelone. Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale de l'École, et Pierre Saint-Antoine, responsable du Service des affaires institutionnelles et des communications, ont composé cette délégation.

Outre la participation à ces événements, les représentants de l'École ont pu poursuivre leurs relations avec la Police nationale française, la Gendarmerie nationale française, la Police fédérale belge, l'Académie de police Émilien Vaes et l'École de police de la Catalogne.

Toutes les rencontres de cette mission ont été organisées grâce à la précieuse collaboration de Christian Chalin, conseiller aux affaires policières de la Sûreté du Québec à Paris.

Police nationale française

Cette mission en France a été l'occasion pour l'École d'officialiser la collaboration de Madeleine Lupien, responsable du Service de l'expertise pédagogique et du développement de programmes de l'École, à la formation des formateurs de la Police nationale française selon l'approche par compétences en janvier 2005.



Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale de l'École, et Émile Perez, directeur de la formation de la Police nationale française.

Gendarmerie nationale française

Des discussions ont été amorcées avec la Gendarmerie nationale française en vue d'échanges d'expertise en matière de formation en enquête criminelle.

Institut national des hautes études de sécurité (INHES)

Une rencontre avec la nouvelle direction de l'INHES devrait donner lieu à un projet avec l'École, en ce qui concerne la rédaction d'articles sur des sujets d'intérêt commun en vue de parutions dans des publications destinées à l'international.

L'École aux postes est publié par le Service des affaires institutionnelles et des communications de l'École nationale de police du Québec à raison de deux fois par année. Ce journal est distribué gratuitement aux policiers du Québec ainsi qu'aux partenaires gouvernementaux, universitaires et collégiaux de l'École. Il est également diffusé sur le site Web de l'École.
www.enpq.qc.ca

École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Téléphone (819) 293-8631
Télécopieur (819) 293-8630
journal@enpq.qc.ca

Responsable du Service des affaires institutionnelles et des communications
Pierre Saint-Antoine
psta@enpq.qc.ca

Coordination et rédaction
Andrée Doré
adore@enpq.qc.ca

Réalisation graphique
Anne Paradis
aparadis@enpq.qc.ca

Impression
Imprimerie de la Rive Sud Ltée

ISSN
1703-5562 (version imprimée)
1703-5550 (version en ligne)

Tirage
14 000 exemplaires

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
1^{er} trimestre 2005

© École nationale de police du Québec

La reproduction totale ou partielle des articles de ce journal est autorisée à la condition d'en mentionner la source.

Police fédérale belge

Selon les ententes prises entre la Direction de la formation de la Police fédérale belge et l'École, des enquêteurs belges viendront suivre des formations en enquête à l'École nationale de police du Québec (Nicolet) au cours des prochains mois. Il a également été entendu que des échanges d'expertise en matière de formation se concrétiseront.

Académie de police Émilien Vaes (Belgique)

L'École établit de plus en plus de liens avec l'Académie de police Émilien Vaes de Jurbise. Deux projets majeurs sont sur la table pour l'année 2005 entre les deux maisons d'enseignement : il s'agit, d'une part, de vidéoconférences portant sur des thématiques d'intérêt général qui pourraient se tenir lors de prochains événements ou conférences; d'autre part, l'École offrirait une formation aux enquêteurs belges sur l'analyse de déclaration.



Luc Tromont, secrétaire de l'Académie de police Émilien Vaes, Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale de l'École, Claude Durieux, gouverneur de la province du Hainaut, et Marcel Smits, directeur de l'Académie.

École de police de la Catalogne

L'évaluation par l'épreuve de synthèse, l'approche par compétences et la structure du baccalauréat en sécurité publique feront partie des prochains échanges d'expertise entre l'École de police de la Catalogne et l'École nationale de police du Québec.

Mission au Chili

L'École a participé à une mission au Chili qui s'est déroulée du 16 novembre au 10 décembre 2004. Cette mission fait suite à la venue d'une délégation chilienne au Québec au printemps 2004. Comme le Chili est actuellement à mettre en place des réformes majeures sur le plan social, juridique et policier, le gouvernement chilien a fait appel à l'École en vue de bénéficier de son expertise, notamment en matière de police communautaire. Trois personnes composaient cette délégation : Marc Alain, responsable du Centre d'intégration et de diffusion de la recherche en activités policières (CIDRAP) de l'École, Paul Quirion, analyste conseil de Capital R.H., et Ruben Michea, interprète. Leur mandat était d'observer les façons de faire chiliennes en vue de faire des propositions pour mener à bien les réformes à venir, notamment en matière d'évaluation de pratiques et de formation continue.

colloque

Colloque international francophone sur la police et les citoyens

Thème : La police et les citoyens

Date : Les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2005

Lieu : École nationale de police du Québec, Nicolet

Le Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal (CICC), l'École nationale de police du Québec et le groupe Intersection organisent le Colloque international francophone sur la police et les citoyens.

Cet événement scientifique majeur tentera de faire le point sur les dimensions multiples des relations entre les institutions policières et les citoyens en ce début de XXI^e siècle. Il regroupera une cinquantaine de conférenciers, chercheurs, policiers, praticiens, représentants de la société civile et élus, provenant d'ici et de plusieurs pays étrangers. Il constituera l'amorce d'un regroupement international d'experts en la matière.

Pour information :

Colloque sur la police et les citoyens
Centre international de criminologie comparée
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
Canada H3C 3J7

Téléphone: (514) 343-2120
Télécopieur: (514) 343-2269
Courriel : cicc-colloques@umontreal.ca

Programme et inscription :

www.cicc.umontreal.ca
www.enpq.qc.ca